

## La CGT a l'assaut des cabinets de conseil

<https://www.humanite.fr/societe/justice/la-cgt-l-assaut-des-cabinets-de-conseil-768923>

### JUSTICE

**Trois fédérations de la centrale ont déposé plainte cette semaine pour alerter de l'influence de ces sociétés sur les décisions politiques. Le syndicat dénonce l'opacité de ces marchés publics et appelle à l'ouverture d'une enquête préliminaire.**

Publié le Mercredi 26 Octobre 2022

Marie Toulgoat

“Une démarche politique”. C’est ainsi que trois fédérations de la CGT, représentant les trois versants de la fonction publique, ont décrit leur action. Ce mardi, ces organisations ont déposé plainte contre X devant le parquet national financier, pour demander l’ouverture d’une enquête préliminaire quant à l’usage - “systématique” et “occulte” - de prestations de cabinets de conseils par l’État. Si l’emprise de ces officines sur l’action du gouvernement a été mise en lumière par le scandale McKinsey, cela n’est “que la face immergée de l’iceberg”, assure Delphine Colin, secrétaire nationale de l’union fédérale CGT des syndicats d’Etat. “En tant qu’organisations syndicales, nous sommes confrontées à beaucoup d’opacité lorsqu’il est question de cabinets de conseils. Les instances représentatives du personnel ne sont pas au courant des appels d’offres, ni des interventions», expose la syndicaliste, pointant que beaucoup de missions confiées au privé pourraient pourtant être conduites par les agents de la fonction publique.

Un gaspillage d’argent public

La plainte fait mention de pas moins de huit qualifications qui pourraient ouvrir la voie à des condamnations pénales. Les fédérations de la CGT ont notamment alerté la justice sur le détournement de fonds par négligence. “C’est le cas lorsque des prestations sont inutiles, redondantes ou suivies d’aucun effet”, explique l’avocat des organisations syndicales Vincent Brengarth. “On peut penser à la commande faite à McKinsey dans le cadre du projet de réformes des retraites en 2019 qui n’a pas abouti”. La plainte mentionne également la prise illégale d’intérêt. «Des relations ont été entretenues entre Emmanuel Macron et certains de ses collaborateurs qui ont par la suite intégré ces cabinets privé. Ce mélange des genres est endémique et significatif”, insiste la robe noire. Puisqu’une grande diversité d’acteurs - des consultants privés aux ministres, en passant par d’autres hauts fonctionnaires - trempent dans ces manigances contractuelles, les avocats des syndicats ont également mentionné au parquet l’association de malfaiteurs.

Ce recours systématique aux cabinets de conseil est un gaspillage évident d'argent public, comme l'avait démontré une commission d'enquête sénatoriale plus tôt cette année. Celle-ci estimait ainsi que l'État avait déboursé plus d'un milliard d'euros pour des prestations fournies par ces cabinets en 2021. Une estimation probablement très en-deçà de la réalité puisque les dépenses de nombreux opérateurs publics n'ont pas été analysées. Mais ces collusions entre les cabinets et l'État détériorent également fortement les conditions de travail des agents de la fonction publique, forcés malgré eux de collaborer avec ces cabinets. A l'Office Français de la Protection des Réfugiés et Apatrides, les agents ont subi de plein fouet l'intervention de consultants privés, rodés aux coutumes de la "start-up nation", dans leurs missions. "Pour parler des usagers de ce services publics, les consultants utilisaient le terme "clients"", se souvient Aude Evrard-Debatte, officière de protection, qui a découvert par hasard que ces consultants provenaient d'un cabinet privé et n'étaient pas fonctionnaires, comme elle le pensait. "Il y avait un grand flou sur les objectifs de la mission. On nous a demandé de nous justifier pour l'ensemble des décisions d'asile qui n'ont pas été rendues en moins de deux mois. Nous avons refusé de le faire, car c'était méprisant et infantilisant.« Après plusieurs mois ponctués de 2 heures de réunions hebdomadaires, le cabinet de conseil n'a finalement fourni aucun document, assure l'agente.

»Entre soi profond« entre les élites du public et privé

La délégation de mission stratégique à des entreprises privées a alerté les syndicats jusque dans les hôpitaux. "Nous avons le sentiment que les décisions politiques ont été prises par ces cabinets de conseils", déplore en effet Mireille Stivala, secrétaire générale de la fédération CGT de la santé et de l'action sociale. Pour cause : tout au long de la crise sanitaire, des pans entiers de la stratégie de prévention et de soins ont été confiés à des consultants. McKinsey a ainsi été chargé de mener la campagne vaccinale, pendant que Citwell a été mandaté l'approvisionnement de la France en masques, explique le rapport de la commission d'enquête sénatoriale. Une troisième société, Accenture, a été désignée architecte des systèmes d'information, incluant le passe sanitaire.

"Ce que nous voulons en plus de ce que suggère la proposition de loi, c'est d'interdire l'intervention des cabinets de conseils dans certains secteurs, comme celui de la mise en œuvre des politiques publiques"

Pour l'avocat William Bourdon, l'ensemble de l'affaire illustre bien "l'entre soi profond" qui existe entre les élites, qu'elles viennent du secteur public ou privé. A la faveur du dépôt d'une proposition de loi au Sénat encadrant l'intervention des cabinets de conseils, en juin dernier, les fédérations de la CGT espèrent bien peser sur le débat public. "Ce que nous voulons en plus de ce que suggère la proposition de loi, c'est d'interdire l'intervention des cabinets de conseils dans certains secteurs, comme celui de la mise en œuvre des politiques publiques", explique Delphine Colin de l'UFSE-CGT. Si le parquet décide d'ouvrir une enquête préliminaire, encore faudra-t-il que les cabinets de conseil ou l'Etat, s'ils en venaient à être visés, ne brandissent pas le secret des affaires. "Il n'est pas question que ce secret soit l'habillage de l'impunité et du crime financier", a toutefois prévenu l'avocat William Bourdon.